

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Landes
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR

NOMBRE DE COMMUNES :	31
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	62
NOMBRE DE PRÉSENTS :	32
NOMBRE DE POUVOIR :	13

SÉANCE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 23 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents : M. DAUGA – M. CAS – M. JOIE – M. HERNANDEZ – M. PEREZ - M. BOUYRIE – M. LABORDE – MME COUNILH – M. PASCOUAT – M. MOUSTIE – M. DUBEARNES – M. BAYENS – M. DUCAMP – M. DARRIGADE – MME JAY – M. REMAZEILLES – M. DE LA RIVA – MME DARTIGUEMALLE – M. DIRIBERRY – M. BELESTIN – MME CAZALIS – M. GARAT – M. BETBEDER – M. GELEZ – M. ROMAIN – M. COELHO – M. BECUS – M. PERIAUT – M. COUTURE – M. DAULOUEDE – MME GONSETTE – M. JAMMES

Ont donné pouvoir : MME MEDDA à M. JOIE, M. GUILLAMET à M. LABORDE, M. BENOIST à M. BETBEDER, M. LAPEYRE à MME COUNILH, M. TOLLIS à M. GELEZ, M. MAHE à M. DE LA RIVA, M. ROSPARS à MME DARTIGUEMALLE, MME LIBIER à M. BELESTIN, M. VENDRIOS à M. DUCAMP, MME BERGEROO à M. COELHO, M. DARETS à M. BECUS, M. LANGOUANERE à M. PERIAUT, M. BOUHAIN à M. JAMMES

Absents excusés M. CASTEL, M. BRUTAILS, M. LABASTE, M. VARTAVARIAN, MME EVENE, M. BELLANGER, MME GRACIET, M. LATXAGUE, M. FORGUES, MME CLAVERIE E., M. LAUDINET, M. LARD, M. BREDE, M. GUGLIELMI, MME CLAVERIE M., M. CASTETS, MME AUDOUY

Le secrétariat a été assuré par : MME CAZALIS

Délibération n° 2025-06-03 : Demande autorisation de défrichement sur une partie de la parcelle N°AL 45 Commune de Moliets et Maâ :

Le syndicat doit réaliser un forage pour l'alimentation de la commune de Moliets et Maâ en eau potable.

Le projet de forage se situe sur la parcelle N° AL 45 pour une superficie de 51 581 m².



La demande d'autorisation de défrichement doit être précédée d'une délibération du comité syndical approuvant la demande de défrichement et autorisant monsieur le Président à déposer la demande d'autorisation auprès de Monsieur le Préfet.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code forestier et notamment les articles L 34161 et suivants,

CONSIDERANT les motifs d'intérêt général que représente la création d'un forage d'eau potable,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande d'autorisation de défrichement sur la parcelle cadastrée section AL 45 d'une superficie de 1 100 m².
- **AUTORISE** le Président à déposer au nom du syndicat une demande d'autorisation de défrichement sur la parcelle cadastrée AL 45.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la demande d'autorisation et de réalisation du défrichement.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les documents d'acquisition de la parcelle selon le pré-accord signé entre les parties.

ST VINCENT DE TYROSSE, le 1^{er} juillet 2025

Le Secrétaire de Séance,
Isabelle CAZALIS

Le Président,
Francis BETBEDER



La présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département